



REGLEMENT PARTICULIER

COURSE DE COTE MONT PARIACABO

GRAND PRIX DE LA MONTAGNE 2010

1ERE MANGHE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le LUNDI 15 FEVRIER 2010
Ouverture des engagements	Les demandes d'engagement seront reçues à partir du : VENDREDI 6 MARS 2010
Clôture des engagements	Le LUNDI 19 AVRIL 2010 à minuit
<i>Permanence de clôture des engagements</i>	Le VENDREDI 16 AVRIL 2010 De 19h00 à 21h00 Bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou tél. 05 94 32 07 11 / Fax 05 94 32 28 31
Vérification des documents et des voitures	Le SAMEDI 24 AVRIL 2010 Bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou Vérifications administratives 15H00 - 16H00 Vérifications techniques 15H00 - 18H00
1ère réunion des Commissaires Sportifs	Le SAMEDI 24 AVRIL 2010 à 18H30 Bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
Publication des résultats	Le DIMANCHE 25 AVRIL 2010 à 18H00
Remise des prix	Elle s'effectuera le Dimanche 25 Avril 2010 à l'issue de la manifestation sur le parking de la société GIG, au plus tard une heure après la proclamation des résultats.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYANE

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

asag@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103488 – JO 20030048 du 29 novembre 2003

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA Guyane organise, avec le concours du Centre Spatial Guyanais et la Municipalité de la ville de Kourou, le dimanche 25 Avril 2010 de 6h00 à 19h00, une COURSE DE COTE REGIONALE dénommée « **COURSE DE COTE MONT PARIACABO – GRAND PRIX DE LA MONTAGNE 2010** ».

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le numéro **R 95** en date du **18 février 2010**

Comité d'Organisation

Président : M. REGNIER Michel
Membres : Mme LAFFORGUE Maryline
M. BERRONE Serge

Permanence : Bureau du PACK - « Performance Automobile Club Kouroucien »
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
Fax : 05 94 32 28 31

Dates, horaire : les 6 et 20 mars, les 3, 17 et 24 avril de 18h00 à 20h00

1.1p. Officiels.

Directeur de Course :	M. MACQUET Michel	113457
Commissaires Sportifs :	Président M. REGNIER Michel	172419
	Mme HENIQUI MAC VANE Martine	113452
Chronométreurs :	Mme LAFFORGUE Maryline	147719
Starter :	M. BERRONE Christophe	190821
Commissaire Technique :	M. BERRONE Serge	97332
Adjoint	M. CARISTAN Claude	46144
Médecin Chef :	Dr JARNAGE Jean-Paul / GERARD Joël	
Chargé des relations avec les concurrents :	M. BONNEVIE Bernard	
Chargé de la mise en place des moyens :	MM. BERRONE Serge / REGNIER Michel	
Chargé des relations avec la presse :	M. MACQUET Michel	

1.2p Horaires

Publication des équipages autorisés à prendre part aux essais :	samedi 24 Avril à 21h00
Ouverture du parc fermé de vérifications	dimanche 25 Avril de 8h00 à 8h30
Briefing des pilotes	dimanche 25 Avril à 8h45
Essais non chronométrés	dimanche 25 Avril à partir de 9h00

1.2.1p Obligation

Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de pénalité décidée par ce dernier.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYANE

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

asag@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103488 – JO 20030048 du 29 novembre 2003

1.2.3p Essais préliminaires

Essais chronométrés dimanche 25 Avril à partir de 10h00
1 montée obligatoire par concurrent engagé.

1.2.4p Course

1 ^{ère} montée	dimanche 25 Avril à partir de 11h00
2 ^{ème} montée	dimanche 25 Avril à partir de 13h00
3 ^{ème} montée	dimanche 25 Avril à partir de 15h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires dimanche 25 Avril à 18h00 en parc fermé

1.3p. Vérifications

Conforme à l'Article VI des prescriptions générales FFSA et à l'article 1.3 du règlement standard des courses de côtes et slaloms.

Le présent règlement tient lieu de convocation

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront au bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou le 24 Avril:

- *Vérifications Administratives* 15H00 – 16H00
- *Vérifications Techniques* 15H00 – 18H00 tous groupes confondus

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Clôture des vérifications : Le départ sera refusé à l'équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà de 19H00, sauf cas de force majeure accepté par les commissaires sportifs.

Les vérifications finales seront effectuées au **Garage GMK**

Adresse : ZI Pariacabo – 97310 Kourou

Le taux horaire de la main d'œuvre applicable aux éventuelles opérations de démontage, est fixé à : 45 € TTC

1.3.2p Pénalités pour retard

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes suivantes :

Retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications :

Jusqu'à 30 minutes : 15 €

De 30 minutes à 1 heure : 30 €

Par heure supplémentaire : 15 € (et ce jusqu'à la fermeture du contrôle, toute heure commencée étant due). Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit pour l'épreuve un contrat d'assurance Responsabilité Civile « manifestation sportive » s'étendant aux risques C et D, conformément au règlement standard des courses de côtes et slaloms.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYANE

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

asag@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103488 – JO 20030048 du 29 novembre 2003

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat de l'organisateur la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et ce jusqu'à la date de clôture des engagements.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits de participation.

Si à la date de la clôture des engagements, le nombre d'inscrits est inférieur à 12 concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve et d'en aviser immédiatement les concurrents.

3.1.1p. Concurrents Admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.1.2p. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 150 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 300 €

Les droits d'engagement avec la publicité facultative sont ramenés à 80 € pour les concurrents qui ont moins de trente ans.

Afin de favoriser l'accès au Sport Automobile aux concurrents féminins, les droits d'engagement avec la publicité facultative leur sont ramenés à 80 €.

3.1.1.3p. La demande d'engagement

Elle ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement avec mention de **UN** commissaire de route par concurrent engagé.

Tout commissaire de route non présent le jour de l'épreuve ou qui ne se serait pas présenté à la table de pointage ou qui quitterait son poste avant que la direction de course ne lui en ait donné l'autorisation, entraînera une pénalité de temps de 10 secondes pour son concurrent.

3.2p. Refus d'engagement

Conforme à l'article IV § D des Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises

Le nombre des voitures admises est fixé à 25.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2p. Carburant – Pneumatiques - Equipements

Conforme au règlement standard FFSA

4.2.7p. Echappement

Conforme au règlement standard FFSA

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYANE

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

asag@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103488 – JO 20030048 du 29 novembre 2003

4.3p. Numéros de course

Conforme au règlement standard FFSA

Les concurrents en double monte mentionneront sur les véhicules, les numéros de course de la façon suivante : Le propriétaire du volant porte le numéro qui lui est attribué pour le compte du championnat régional. Le concurrent en double monte portera le numéro du propriétaire du volant augmenté de 100 (ex : Véhicule X pour le concurrent Y numéro 1, le concurrent en double monte Z sur le véhicule X apposera le numéro 101, pour le numéro 10 il portera le 110 ...).

Le nom du pilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant, et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture. Le concurrent en double monte apposera de la même façon sa signalétique. La signalétique de l'autre concurrent sera barrée dès lors que l'un ou l'autre concurrent est en course.

4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

4.5p. Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

L'ordre de départ dans chaque groupe est défini par l'organisateur et sera communiqué à chaque concurrent engagé par voie d'affichage. Autant que faire se peut, il suivra l'ordre croissant des classes de cylindrées, et au sein de chaque classe l'ordre décroissant des numéros.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités pour la manifestation sont :

- ⇒ Publicité Obligatoire Non Rachetable : GMK
- ⇒ Publicité Facultative : IES - GIG

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours

La Course de Côte régionale dénommée « **COURSE DE COTE MONT PARIACABO – GRAND PRIX DE LA MONTAGNE 2010 – 1^{ère} MANCHE** » a le parcours suivant : Route d'accès au site d'observation IBIS
La course se déroulera en 3 montées chronométrées.

Départ : 500 mètres avant l'embranchement de la route d'accès au site d'observation IBIS. Voir plan de situation.

Arrivée : 200 mètres avant le parking du site d'observation IBIS. Voir plan de situation.

Pente moyenne : 5 à 6 %

Longueur du parcours : 1400 mètres

Modalités de retour au départ : Les concurrents regagnent le parc fermé en convoi.

Parc départ : lieu : parking de la société GIG

Parc arrivée : lieu : Parking du site d'observation IBIS

Parc fermé : lieu : parking de la société GIG

Le départ de chaque concurrent se fait toutes les 2 minutes. L'horaire est fixé par l'organisateur. L'heure officielle sera celle de l'horloge parlante (☎ 3699).

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYANE

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

asag@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103488 – JO 20030048 du 29 novembre 2003

6.2p. Route de Course

Route d'accès au site d'observation IBIS du Centre Spatial Guyanais, situé sur la montagne de Pariacabo.

6.3p. File de départ

File de départ : lieu : Embranchement ex route du degrad saramaca avec ancienne RN1 (Zone Pariacabo).

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ fixée de chaque montée. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.5p. Parc concurrent

Le parc des concurrents, tous groupes confondus, est situé sur le parking de la société GIG.
Le parc des concurrents est accessible à partir de 7h30, le dimanche 25 Avril.

6.6p. Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parking de la société GIG.

6.7p. Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés au parc des concurrents.

6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à chaque table d'officiels en liaison radio.
Centre de secours le plus proche : Centre Médico Chirurgical de Kourou – 05 94 32 76 76
SMUR - 15
Sapeurs pompiers de Kourou - 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p. Essais

Les essais chronométrés ont lieu le dimanche 25 Avril à partir de 10h00. 1 montée obligatoire par concurrent engagé.

7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 8h45 le dimanche 25 Avril sur la ligne de départ.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3p. Course

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La procédure de départ est un décompte classique manuel aux ordres du starter.

Les temps seront chronométrés et calculés au 100^{ème}

7.4p. Echauffement des pneumatiques

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue n'est pas autorisée.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYANE

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

asag@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103488 – JO 20030048 du 29 novembre 2003

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

Conférence aux pilotes : Absence au briefing : 110 €
En cas de récidive : 220 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général,
- Un classement général féminin,
- Un classement par groupe,
- Un classement par classe,

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée, conformément au « REGLEMENT STANDARD COURSES DE COTE ET SLALOMS ».

Ex æquo : Conforme au « REGLEMENT STANDARD COURSES DE COTE ET SLALOMS ».

Dans le cas où un concurrent n'aurait pu terminer ou effectuer une de ses montées sur ennui mécanique ou sortie de route, ou pour toute autre raison valable dûment constatée par un Commissaire Technique et acceptée par décision des Commissaires Sportifs, ce concurrent pourra effectuer la ou les montées suivantes comme prévu, si sa voiture offre toutes les garanties de sécurité.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

1 ^{er} du classement général	100 €
2 ^{ème} du classement général	80 €
3 ^{ème} du classement général	50 €

10.3p. Coupes

Seront récompensés par des coupes :

- ⇒ Les trois (3) premiers du classement général,
- ⇒ Les trois (3) premiers du classement général féminin,
- ⇒ Le premier de chaque Groupe,
- ⇒ Le premier de chaque Classe,
- ⇒ Des prix spéciaux seront aussi décernés.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYANE

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

asag@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103488 – JO 20030048 du 29 novembre 2003

10.4p. Distribution des prix

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 25 AVRIL à l'issue de la manifestation sur le parking de la société GIG, au plus tard une heure après la proclamation des résultats.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les concurrents classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Les concurrents recevant un prix devront se présenter personnellement à la cérémonie de remise des prix sous peine de se voir sanctionner par l'organisateur.

Les trois (3) premiers du classement général et du classement général féminin se présenteront avec leur véhicule le jour de la remise des prix où ils recevront leurs prix.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYANE

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

asag@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103488 – JO 20030048 du 29 novembre 2003